



# DÉLIBÉRATION

## du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b> <b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. <b>Étaient absents excusés :</b> M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAudeau), <b>Assistait également au titre des services :</b> Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON <b>Secrétaire de séance :</b> M. Philippe JAHAN <b>Date de la convocation :</b> 17 mai 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>25 MAI 2023</b> Publiée, le <b>30 MAI 2023</b> Notifiée, le	
<b>Délibération n°23.3.2</b>	<b>FINANCES</b> <b>Extension de locaux de santé – acquisition du cabinet appartenant à Monsieur BINJAMIN</b>

Madame le Maire rappelle au conseil sa délibération en date du 28 mars 2023 l'autorisant à signer la promesse de vente pour l'acquisition du cabinet dentaire appartenant à Monsieur BINJAMIN.

Pour rappel, le local est situé au 201 rue des CHENES, cadastré ZE 551 pour une superficie parcelle de 384 m<sup>2</sup>. La mise à prix est de 180 000€ net vendeur + frais d'agence IMOBOS de 7 500€. **La Commune souhaite donc se porter acquéreur du local de Monsieur BINJAMIN pour 187 500€ FAI.**

Le notaire sollicite une nouvelle délibération indiquant explicitement l'autorisation du Maire à signer l'acte de vente (et non seulement la promesse de vente).

### **Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2023 ;  
Vu l'avis des domaines en date du 23 décembre 2022.*

### **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

► **DONNE** son accord à l'acquisition de la propriété de Monsieur BINJAMIN situé 201 avenue des Chênes d'une superficie de 384m<sup>2</sup> pour un montant de 187 500€ frais d'agence inclus, acte notarié à rédiger par Me BAUDELLOCQUE, notaire à CARQUEFOU dont les frais seront à la charge de la Commune,

► **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre »

Philippe JAHAN  
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture Secrétaire de séance 044-  
214400962-20230523-2332-DE Reçu le 25/05/2023

Le Maire,  
Nadine YOU

